

04-01-2021 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 7 décembre 2020.

Accepté _____ Maire

05-01-2021 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 17 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 17 décembre 2020.

Accepté _____ Maire

06-01-2021 : ADOPTION DES FACTURES ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRE

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

FACTURES MUNICIPALITÉ		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
9216-8608 Qc inc. (David Didier)	Western	23.20 \$
9385-3117 Qc inc. (Matières résiduelles)	Collectes mensuelles	1 806.45 \$
Amérik Innovation	Serre Walipini	1 494.68 \$
André Roy Électrique	Lampadaire	49.44 \$
Bell Mobilité	Cellulaire janvier 2021	48.25 \$
Boutique du travailleur	Fer pour souffleuse et buse	56.04 \$
Brandt	Peignes de la gratte	471.40 \$
Centre du Camion JL	Western	6.37 \$
CIM	Logiciel 2021	5 012.91 \$
Coop Purdel	1 roue pour le tracteur	1 649.29 \$
Éditions Juridiques FD	Mise à jour Code municipal, Civil, élection	228.28 \$
FCM	Adhésion 2021	143.23 \$
Ferme Therval	Location tracteur décembre et janvier	5 748.76 \$
Fonds d'information sur le territoire	Mutation novembre 2020	10.00 \$
FQM	Formations rôles, responsabilités et éthique	517.38 \$
Garage Coop	Camionnette	143.22 \$
Hydro-Québec	Éclairage	200.01 \$
Jos Lefrançois	Seal de roue Western	405.14 \$
Laboratoire BSL	Eaux usées	63.18 \$
Lamarre Gaz Industriel	Location annuelle de bouteilles	183.96 \$
Lynda St-Onge	Ménage du 9 janvier 2021	27.00 \$
MRC Matapédia	Mise à jour évaluation décembre 2020	2 177.81 \$
OK Pneu	2 pneus pour tracteur et pose, 2 pneus pour John Deer et pose	8 487.00 \$
Petite Caisse	Livre Fabrique du 50ième	5.00 \$
Pétroles BSL	Diésel	3 982.59 \$
Pièces d'autos DR	Essuis-glace Western, disque, email. Gant, marqueur	123.15 \$
Pièces d'autos Sélect	Way Connector	6.72 \$
Remises provinciales et fédérales	déc-20	6 034.86 \$

Services Kopilab	Copies mensuelles	60.62 \$
Sport Roger Thériault (Sports Experts)	Jeux de fer MADA (facture 2019 non payée)	57.48 \$
Ultima	Assurances 2021	11 793.00 \$
Visa	Envois livres, lettre recommandée (refacturée au Habitation), désinfectant, déclaration association sportive, timbres conseillers, publi-postage bibliothèque, 2 rouleaux de timbres	593.47 \$
Wurth	Essuis-glace	(28.47) \$
TOTAL		51 581.42 \$

Ainsi que les transferts budgétaires suivants :

DE	MONTANT	À	MONTANT
02 11000 241 FSS Élus	1\$	02 11000 221 RRQ Élus	1\$
02 11000 241 FSS Élus	10\$	02 13000 414 Administration et informatique	10\$
02 11000 493 Réception	1655\$	02 15000 951 Quote-part MRC Évaluation	1655\$
02 11000 493 Réception	276\$	02 33000 222 RRQ Voirie	276\$
02 11000 493 Réception	114\$	02 33000 242 FSS Voirie	114\$
02 11000 493 Réception	141\$	02 33000 252 CSST Voirie	141\$
02 11000 493 Réception	189\$	02 33000 640 Pièces et accessoires	189\$
02 11000 493 Réception	50\$	02 45110 446 Cueillette déchets	50\$
02 11000 493 Réception	7\$	02 45120 951 Quote part déchet	7\$
02 11000 493 Réception	28\$	02 70120 660 Articles de nettoyage	28\$
02 32000 141 Salaire voirie	1365\$	02 62200 411 Service de génie	1365\$

Je soussigne, certifie que nous avons en mains, les sommes nécessaires pour acquitter ces comptes. En fois, je donne le présent certificat.

Accepté _____ Maire

07-01-2021 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La secrétaire dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

Accepté _____ Maire

08-01-2021 : DONS

Aucun

Accepté _____ Maire

09-01-2021 : ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-03 CONCERNANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION 2021

**RÈGLEMENT NO 2020-03
AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE AINSI QUE LES TARIFICATIONS POUR LES SERVICES D'ÉGOUTS ET DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Le présent règlement abroge le règlement 2019-08 concernant l'adoption de la taxation et de la tarification de l'année antérieure.

ARTICLE 1: Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2021.

ARTICLE 2: Le taux de la taxe foncière générale est fixé à \$1.10 du cent dollar d'évaluation pour l'année 2021 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1er janvier 2021.

ARTICLE 3: Le tarif de compensation pour l'entretien du réseau d'égouts est fixé à :

Logement ou terrain desservi	222.00
Commerce	444.00

ARTICLE 4: Le tarif de compensation pour l'infrastructure du réseau d'égouts est fixé à :

Logement ou terrain desservi	233.00
Commerce	467.00

ARTICLE 5: Le tarif de compensation pour l'enlèvement et la destruction des ordures et la collecte sélective est fixé à:

Maison unifamiliale	243.00 par logement
Commerce	275.00
Chalets	173.00

Selon les modalités du règlement dûment en vigueur.

ARTICLE 6: Les tarifs pour l'achat des bacs pour la collecte des ordures (vert), de la récupération (bleu) ainsi que les putrescibles (brun) sont fixés selon le prix réel payé par la municipalité.

ARTICLE 7: La tarification incendie et sécurité civile est fixée au taux de \$0.12 du cent dollars d'évaluation pour l'année 2021 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1er janvier 2021.

ARTICLE 8: Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à 18 % par année pour l'exercice financier 2021.

ARTICLE 9 : Tout immeuble étant situé sur un réseau routier rendu accessible à l'année par la municipalité se verra imposer les tarifications pour maison unifamiliale. Tout immeuble étant catégorisé abri ou camp forestier n'est sujet à aucune taxe de services.

ARTICLE 10 : Le nombre de versements pour l'impôt foncier et les tarifications sera de 6, aux dates suivantes :

1 ^{er} mars	1 ^{er} août
1 ^{er} avril	1 ^{er} octobre
1 ^{er} juin	1 ^{er} décembre

Tout compte de taxes inférieur ou égal à 200 \$ est payable en totalité à la date d'échéance du 1er versement, soit le 1^{er} mars 2021.

ARTICLE 11 : Les prescriptions d'exigibilité des taxes municipales s'appliquent également à la taxation supplémentaire ou complémentaire, en y apportant les adaptations nécessaires.

ARTICLE 12 : Le Conseil décrète que lorsqu'un contribuable débiteur est en défaut d'effectuer un versement de ses taxes municipales, les intérêts ne sont imposés que sur le versement échu et le délai de prescription applicable commence à courir à la date d'échéance du versement.

ARTICLE 13 : Ce présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Accepté par _____ maire

10-01-2021 : REFINANCEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT –ACCEPTATION D'UN SOUMISSIONNAIRE

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Alberville souhaite emprunter par billet un montant total de 62 400 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
06-2010	62 400 \$

ATTENDU QUE la Municipalité d'Alberville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Alberville a le 19 janvier 2021, un montant de 62 400 \$ à renouveler sur un emprunt original de 358 200 \$, pour une période de 5 ans et 15 ans, en vertu du règlement numéro 06-2010;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ce billet a été émis;

Par conséquent, il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que :

1. Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
2. Un emprunt par billet au montant de 62 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 06-2010 soit réalisé;
3. La Municipalité d'Alberville accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC, pour son emprunt par billets en date du 19 janvier 2021 au montant de 62 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 06-2010. Ce billet est émis au prix de 98,000%, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

5 500 \$	1,00 %	19 janvier 2022
5 600 \$	1,25 %	19 janvier 2023
5 800 \$	1,50 %	19 janvier 2024
5 900 \$	1,75 %	19 janvier 2025
39 600 \$	2,00 %	19 janvier 2026

4. Les billets, capital et intérêts, soient payables par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.
5. Les billets soient signés par le maire, M. Martin Landry, et la secrétaire-trésorière, Mme Mélissa Hébert;
6. Les billets soient datés du 19 janvier 2021;
7. Les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
8. Les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2022	5 500 \$
2023	5 600 \$
2024	5 800 \$
2025	5 900 \$
2026	6 100 \$ (à payer en 2026)
2026	33 500 \$ (à renouveler)

9. Pour réaliser cet emprunt la Municipalité d'Alberville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 janvier 2021), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 06-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Accepté par _____ maire

11-01-2021 : MANDAT DIRECTRICE-GÉNÉRALE POUR LE DÉBUT DU PROCESSUS D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DU RAND 5 NORD PHASE 2

La directrice-générale en informe le conseil

Accepté par _____ maire

12-01-2021 : PROMESSE D'ACHAT TERRAIN AU LAC INDIEN #5-15

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'entériner la promesse d'achat de Mme Khristyna Côté et M. William LeBrun, résident au 255, avenue St-Rédempteur à Matane (Québec) G4W 1K4 pour le terrain 5-15, lot 5248306, matricule 1155 86 4596, dans le projet de développement du Lac Indien. M. Martin Landry, maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires dans ce dossier.

Accepté par _____ maire

13-01-2021 : PROMESSE D'ACHAT TERRAIN AU LAC INDIEN #5-14

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'entériner la promesse d'achat de Mme Catherine Larochelle et M. Vincent Berger-Leblanc, résidant au 557, chemin Élizabeth à Hemmingford (Québec) J0L 1H0, pour le terrain 5-14, lot 5248304, matricule 1155 86 7053, dans le projet de développement du Lac Indien. M. Martin Landry, maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires dans ce dossier.

Accepté par _____ maire

14-01-2021 : PROMESSE D'ACHAT TERRAIN AU LAC INDIEN #4-7

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'entériner la promesse d'achat de Mme Nathalie Dubé et M. Fernand Beaulieu, résidant au 145, Avenue Ulric Tessier à Saint-Ulric (Québec) G0J 3H0, pour le terrain 4-7, lot 5248297, matricule 1255 03 3176, dans le projet de développement du Lac Indien. M. Martin Landry, maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires dans ce dossier.

Accepté par _____ maire

15-01-2021: ENTENTE DE L'ENTRETIEN HIVERNAL DES RANGS 3 SUD ET 6 SUD AVEC 9309-3755 QUÉBEC INC.

ATTENDU que la municipalité d'Albertville ne procède pas au déneigement des Rangs 3 sud et 6 sud.

ATTENDU que 9309-3755 Québec inc. désire entretenir cette route à ses frais pour ses besoins.

ATTENDU que 9309-3755 Québec inc. dégage la Municipalité de toute responsabilités.

ATTENDU que 9309-3755 Québec inc. a fourni toutes les preuves d'assurances nécessaires.

Par conséquent, il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement :

1. D'entériner l'entente intervenue entre 9309-3755 Québec inc. et la municipalité d'Albertville l'autorisant à déneiger les Rangs 3 sud et 6 sud pour la période du 18 décembre 2020 au 31 janvier 2021 à ses frais et sous son entière responsabilité.
2. D'autoriser M. Martin Landry, Maire à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.
3. Que l'entente soit annexée à cette résolution.

Accepté par _____ maire

16-01-2021: ENTENTE DE L'ENTRETIEN HIVERNAL DU RANG 3 SUD AVEC LA SERV

ATTENDU que la municipalité d'Albertville ne procède pas au déneigement du Rang 3 sud.

ATTENDU que la SERV désire entretenir cette route à ses frais pour ses besoins.

ATTENDU que la SERV dégage la Municipalité de toute responsabilités.

ATTENDU que la SERV a fourni toutes les preuves d'assurances nécessaires.

Par conséquent, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement :

1. D'entériner l'entente intervenue entre la SERV et la municipalité d'Albertville l'autorisant à déneiger le Rang 3 sud pour la période du 16 décembre 2020 au 31 janvier 2021 à ses frais et sous son entière responsabilité.
2. D'autoriser M. Martin Landry, Maire à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.
3. Que l'entente soit annexée à cette résolution.

Accepté par _____ maire

17-01-2021: ATTESTATION DE CONFORMITÉ POUR LES TRAVERSES DU CLUB DE MOTONEIGE LA COULÉE VERTE

Remis à une séance ultérieure

Accepté par _____ maire

18-01-2021: AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

Accepté par _____ maire

19-01-2021: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement de lever la séance à 19 h 19.

Martin Landry
Maire

Mélissa Hébert
Directrice-générale/secrétaire-
trésorière